

Philippe Bessoles

Crimes contre les cultures

Clinique interculturelle – clinique humanitaire

Presses universitaires de Grenoble

Chapitre VII

La torture

Les souteneurs nous obligent à avaler des asticots vivants, du poisson pourri. Des vers grouillent dans nos gorges ma terreur était qu'ils en mettent dans mes oreilles et que ces sales bêtes fassent leur chemin jusqu'à mon cerveau. Ils utilisent aussi des insectes, des serpents. Il y a aussi les coups, les brûlures de cigarettes. On plante des clous dans la tête des filles. Regarde les photos, les filles sont battues avec des câbles électriques. À Neak Luong, elles sont enchaînées aux canalisations des égouts.

S. Mam, 2005

(L'auteur confirme, pour l'avoir vérifié sur place, au Cambodge, la véracité du témoignage et des photos).

La torture émerge de façon transculturelle à ce crime contre les humanités dont est porteur chaque humain. Elle possède cette caractéristique transhistorique millénaire.

Le *Grand livre des avertissements* de l'empereur chinois Zhu Hongwu, fondateur de la dynastie des Ming, égrène tous les supplices faits à ses opposants, comme le diamètre des bambous utilisés pour infliger les coups aux récalcitrants. Le châtement le plus atroce est celui des 3357 coups de couteau.

P. Bessoles, 2012

Les techniques de torture utilisées par les Américains à Abou Grahib relèvent de la même barbarie que celle utilisée par l'armée française en Algérie ou par les Soviétiques en Tchétchénie. Ce sont les mêmes méthodes que la modernité affine sans se démarquer du pal ou de la roue moyenâgeuse, du supplice chinois de l'écartèlement ou de l'ébouillement vivant. Dans le rapport sur les tortures à Abou Grahib publié par l'administration de Barack Obama (mai 2009), les dix techniques ci-dessous sont citées et sont exemplaires des méthodologies de la torture.

– Le *waterboarding* ou simulation de noyade consiste à placer un linge aspergé d'eau sur le visage du prisonnier de façon à ce qu'il suffoque comme lors d'une noyade. L'anoxie est telle que la victime, qui subit ces variantes ancestrales de la torture de la baignoire, s'évanouit à la fois par manque d'oxygène et par terreur.

– La nudité crée un inconfort psychologique pendant plusieurs semaines notamment pour les hommes de confession musulmane exposés devant des soldats de sexe féminin. L'humiliation (comme on l'observe dans les gardes à vue en France – L. Mucchelli, 2011) entraîne un tel désordre de l'identité que certains témoignages attestent des tentations suicidaires malgré la totale innocence de leurs auteurs. Les tentatives d'autolyse d'A. Marécaux, accusé dans l'affaire d'Outreau, sont exemplaires de la sauvegarde de l'honneur dans la mort contre une suspicion dans la vie.

À Tejas Verses, un bourreau a pris pitié de moi. Il m'a donné du vinaigre pour stopper l'infection de mon vagin (violée à plusieurs reprises par des chiens). J'ai appris plus tard qu'il était médecin, un clone du docteur Mengele, oui, le nazi. Il y avait des camps de concentration au Chili: le Ravensbrück s'appelait Pisagua, Himmler s'appelait El Commandante Pacheco. Il est devenu le responsable du centre de torture de Tres Alamos, un sadique froid. Certains jours, il me violait trois fois. Comme Marcia, Maria et Emilia. Aujourd'hui, des chirurgiens de La Havane, de l'hôpital Calixto Garcia m'ont reconstruit l'anus et le vagin, les pieds et les oreilles. Oui, les oreilles à cause de la torture du téléphone: vous frappez très violemment, en même temps, les deux oreilles pour faire éclater les tympans et détruire l'oreille interne, là où se trouvent les centres d'équilibration du corps. Vous perdez le sens de l'équilibre et vous tombez tout le temps. Et vous devenez sourde.

Marilucia

– La méthode des insectes est aussi utilisée. On introduit un insecte (abeille ou frelon) dans un caisson hermétique où se trouve le prisonnier. Le but est de provoquer des phobies ou des attaques paniques. Notre enquête au Chili (P. Bessoles, 2011) dans le cadre des états post-traumatiques des victimes de la dictature d'Augusto Pinochet montre que les bourreaux utilisent aussi des rats affamés introduits dans une cage

qui enserre le visage. La logique animale poursuit la déshumanisation en faisant accoupler une victime à un animal spécialement dressé pour cette horreur.

Ils m'ont tailladé la peau du ventre, superficiellement pour que je perde du sang sans que j'en meure. Ils ont introduit dans ma cellule un berger allemand qui s'est accouplé à moi. Le sang l'excitait. Il m'a complètement déchirée. Vous ne me croyez pas ? J'ai déposé sous serment et en pleine connaissance de l'infraction de parjure devant le consul général du Chili à New York, son excellence Alvaro Zuniga. Ils m'ont forcée à plusieurs reprises à avoir des rapports sexuels avec des chiens qu'ils avaient dressés pour ces horreurs. Et puis il faut que l'on sache : ils ont placé des rats à l'intérieur de mon vagin et ils m'envoyaient des décharges électriques. En recevant les chocs, les rats désespérés enfonçaient leurs griffes dans la chair. Ils urinaient et déféquaient dans mon vagin en m'inoculant le virus de la toxoplasmose.

L'auteur certifie le témoignage de Conception.

Madame M. Bachelet, ancienne présidente du Chili, confirme la véracité des faits dénoncés par la plaignante.

– Les coups accompagnent les maltraitements physiques comme l'administration de gifles qui doivent être appliquées avec les doigts légèrement écartés. Elles se donnent toujours par surprise et s'appliquent dans un but d'humiliation.

– La technique du *walling* est particulièrement violente. Il s'agit de projeter le prisonnier contre un mur de contreplaqué qui permet d'amortir le choc, pour démontrer son intention d'écrabouiller la personne.

Incarnation a 62 ans aujourd'hui. Elle avait 22 ans quand, militante du parti de Salvador Allende, elle a été arrêtée par les carabiniers et emmenée à l'école des sous-officiers. Elle a été interrogée par El Commandante Alberto el Esteban. Après une séance de gifles, d'injures, d'humiliations, il a ordonné à trois de ses subordonnés de la violer collectivement. Ils avaient des cagoules, les lâches. Puis, ils ont pratiqué la Pavo de Ara. La torture consiste à attacher les pieds et les bras puis suspendre la victime

à une poulie pour ensuite envoyer des décharges électriques dans l'anus. C'était dans la rue de Londres ; ici à Santiago. Puis ils m'ont emmenée à la rue Arturo Prat. L'enfer a continué. Pire.

L'auteur certifie l'authenticité du témoignage.

– La privation du sommeil est une composante très largement usitée pour amoindrir les capacités de résistance. Les recommandations de la prison de Guantanamo précisent que l'interrogateur peut priver de sommeil la victime pendant 96 heures d'affilée (c'est-à-dire 4 jours consécutifs) mais que la privation ne doit pas dépasser 180 heures.

– Le confinement est une autre technique pour annihiler les forces du prisonnier. Il doit rester debout sans bouger pendant 18 heures en ne déviant pas de deux marques inscrites au sol. Parfois, les limites sont matérialisées par des fils électriques à haute tension ou par des barbelés.

– La diététique participe à cette annihilation. Les repas sont servis sous forme liquide et sont fades. La quantité est en général à la limite nécessaire pour la survie. Le fameux *bobor* des Khmers rouges, eau insipide avec quelques rares légumes, sert de repas unique quotidien malgré les 14 heures de travail dans les rizières.

– Le prisonnier est tenu de se maintenir dans une position fatigante et inconfortable comme rester à genoux ou accroupi. Le but est de créer des fatigues musculaires extrêmement douloureuses ou des algies articulaires insupportables.

– Les insultes à la personne, à la famille, à ses croyances sont prodiguées de façon permanente et répétitive. Elles s'accompagnent de menaces verbales, d'intimidations, d'énoncés de représailles sur la famille. Ces insultes s'adressent aussi au cadavre de l'ennemi. Comme on l'a vu récemment dans un document diffusé par les télévisions (2012), des GI's américains urinent sur des cadavres de talibans. On rend à la famille le corps supplicié en morceaux ou éventré (Syrie) de façon à entretenir la torture au-delà du supplice lui-même et à faire perdurer la terreur.

La codification des tortures est chose courante. Les techniques sont mêmes expérimentées avant d'être sélectionnées en fonction de leurs efficacités. Ainsi, avant leurs mises en œuvre dans le sinistre centre

de torture S 21 dirigé par Duch à Phnom Penh, elles ont été mises en pratique auparavant à M 13 :

- fouetter le prisonnier jusqu’au sang,
- l’étouffer dans un sac plastique,
- enfoncer des aiguilles sous les ongles des mains et donner des coups sur les aiguilles avec une règle ou un bâton,
- électrocuter le prisonnier en plaçant le câble sur les oreilles ou les parties génitales,
- lui faire manger ses excréments,
- violer les prisonnières,
- cimenter le visage du prisonnier.

Les techniques de torture ne sont pas l’expression de dérives sadiques individuelles. Elles sont érigées en système international, ce qui conduit les combattants à s’y entraîner dans l’hypothèse où ils seraient faits prisonniers. Ainsi le programme nommé R 21 (Résistance à l’interrogatoire) des services spéciaux britanniques, est enseigné aux soldats en partance en Afghanistan. L’application de ce même programme R 21 a été confirmée par un officier des forces spéciales britanniques dans une interview au *Guardian* juste après son retour de la guerre en Irak. Un autre système appelé SERE relève de la politique officielle étasunienne (États-Unis) inspiré lui-même des techniques développées dans le Bloc de l’Est du temps du rideau de fer. Comme le cite le *Washington’s Blog* (30 mai 2009), il s’agit d’inclure les humiliations sexuelles aux avilissements sexuels comme promener nus et tenus en laisse les prisonniers ou bien l’humiliation religieuse comme le fait d’uriner ou de déféquer sur des exemplaires des livres sacrés de la confession du prisonnier.

La chose épouvantable pour lui, c’est un rat dans une cage qu’on approche de son visage. Et on ouvre la cage. Et le rat affamé se précipite et le dévore. Ses dents aiguës mordent les joues, le nez, bientôt trouvent le morceau de roi, les yeux, qu’il lui arrache.

E. Carrère, 2009

Les infamies d’humiliation concernent les corpus culturels, idéologiques, familiaux. Le bourreau exige que son prisonnier s’habilte en femme ou en vêtue confessionnelle pour le violer (Irak et Syrie),

lui impose des actes avilissants, dégradants, obscènes (B. Fleuttiaux, 1996). La torture emprunte au corps ses orifices pour les pervertir (grenade dégoupillée dans le vagin ou l'anus, zoophilie, viol sodomitique avec des outils ou devant la famille). La dégradation, l'avilissement, la déchéance, l'abjection sont des vecteurs privilégiés de ce crime contre la culture humaine de la dignité. L'objectif de la torture est bien cet esclavage de l'emprise où il s'agit de réduire l'autre à une animalité et à une chosification. Démanteler le processus identitaire reste l'objectif majeur. Il passe par toutes les formes d'outrages au corps et au sexuel. La clôture de cet œuvre de saccage est le dépeçage du corps pour en éliminer la forme humanisante : démembrement, brûlure, émiettement, éviscération.

LES CICATRICES INFAMANTES

L'officier de la police politique lui explique que son métier consiste à trouver, pour chaque suspect, ce qui lui fait le plus peur au monde. On peut torturer les gens, leur arracher les ongles ou les testicules, il y en a qui tiendront le coup, sans qu'on puisse dire d'avance lesquels. Les héros ne sont pas forcément ceux que l'on croit. Mais une fois la peur fondamentale identifiée, c'est gagné. Il n'y a pas d'héroïsme possible. On peut le mettre en présence de sa femme ou de son enfant, et lui demander s'il préfère qu'on lui fasse ça à lui, à sa femme ou à son enfant. Il a beau être courageux et les aimer plus que lui-même, il préfère qu'on le fasse à sa femme ou à son enfant. C'est ainsi, il existe des horreurs différentes pour chacun qu'on ne peut pas affronter.

E. Carrère, 2009

Nous proposons la notion de *cicatrices infamantes* pour circonscrire les sémiologies post-traumatiques extrêmes des rares rescapés de la torture. Nous empruntons à D. Anzieu sa notion d'inscription infamante. Par contre, nous divergeons de son étude quant aux origines de leurs inscriptions. Si elles s'inscrivent à la surface du corps et du Moi pour D. Anzieu par la résultante d'un travail surmoïque, notre approche conclut à une analyse différenciée en regard des inscriptions pictographiques.

Ces résidus cicatriciels infamants s'inscrivent à la surface corporelle comme les prurits, les eczémas, les dermatoses en général. Les inscriptions pictographiques œuvrent aussi au fonctionnel, à l'articulaire, à la posture, aux processus métaboliques, hormonaux et immunitaires. Le somatique inscrit ces cicatrices au réel de la scène criminelle comme vestiges avilissants d'une scène qui s'est passée dans le réel mais n'a pas eu lieu psychiquement. Les inscriptions pictographiques soulignent l'échec de l'inscription pictographique et du principe de l'auto-engendrement pour n'en restituer que le résidu de son embarquée protoreprésentative. L'aspect cicatriciel restitue cette peau irradiée par l'extraterritorialité représentative qui échappe à l'appareil à penser. Elles demeurent des points aveugles tels des signes de passage traumatique chronicisés sur le plan sémiologique. Ces mêmes cicatrices constituent des failles psychosomatiques majeures telles des zones de vulnérabilité permanente à l'image des fragilités médicales pour telle pathologie. Elles s'articulent à la personnalité comme des antécédents, fussent-ils cicatriciels, générant des porosités pathogènes sous forme de fragilité hormonale, immunitaires, physiologiques en général. Les travaux de l'Institut de psychosomatique de Paris ou ceux de l'UFR de l'université Paris VII *Médecine et Psychanalyse* argumentent ces failles psychosomatiques en contexte traumatique sévère. Ces travaux concernent également les facteurs de comorbidité (pathologies ajoutées) comme les conduites à risques, addictives, toxicomaniaques ou alcooliques qui nécessairement entraînent des pathologies organiques.

Le second aspect développé par D. Anzieu concerne la crainte d'effacement de ces inscriptions soit sous l'effet de surcharge soit par la perte à fixer ces traces durant le sommeil par exemple (terreurs nocturnes). Le travail du rêve ne remplit plus sa fonction cathartique et rend compte de la seule terreur. La cicatrice infamante se fait blessure hémorragique tant dans le sens des hémorragies d'affect que des hémorragies purement psychosomatiques comme des rectocolites hémorragiques, des syndromes de Kron, des œdèmes de Quincke, de l'hypertension artérielle, des fibromyalgies ou des paralysies faciales. L'extraterritorialité signifiante (P. Bessoles, 2011) procède par saturation (au-delà représentationnel) ou par inhibition (en deçà représentationnel). Ce second aspect appelle plusieurs pondérations.

La crainte d'effacement est une crainte d'effondrement (*fear of breakdown*) dans ces composantes essentiellement agoniques. En cela, la notion de psychose posttraumatique (P. Bessoles, 2006, 2012) complète notre divergence avec le référentiel de D. Anzieu. Cette deuxième pondération concerne les fissurations des contenants somatopsychiques effrayés par leurs contenus traumatiques. En regard des vulnérabilités des contenants, fixer ces traces pour les élaborer sous formes mnésiques est impossible. Le travail du rêve ne peut s'initier y compris sous forme cauchemardesque. Le risque est les terreurs agoniques. C'est l'effroi et ses effets catatoniques ou les composantes paranoïdes dont le Moi-Peau ne peut contenir les déferlantes cénesthopathiques. Il se fissure, impluse ou explose, se déchire et ne peut jouer son rôle de médiation entre les espaces internes et externes. Par exemple, la composante de surcharge pondérale que nous avons décrite ailleurs concernant la clinique du viol (P. Bessoles, 2011) tend à renforcer les limites corporelles. La gaine lipidique amortit le choc traumatique tout en anticipant d'autres effractions possibles. Selon un principe d'homéostasie, les enveloppements psychiques primaires participent au système défensif dans ses expressions les plus primitives et rudimentaires. Ce blindage mou contribue à une cicatrisation sommaire d'une plaie non suturée laissant au travail de cicatrisation un espace important de comblement entre les deux bords de la plaie. La cicatrice ne peut qu'être importante et visible.

En soulignant l'inscription au corps propre et leurs logiques psychosomatiques, nous n'évoquons pas les sémiologies hystérisées. Ces cicatrices sont forcloses au niveau de la peau et des organes (forclusion délocalisée) et échappent à toute émergence représentative. Au contraire, elles s'y soustraient pour y produire du pur symptôme idiopathique mais terriblement dévastateur. Elles ne peuvent que se circonscrire et donner au tableau clinique qu'une dimension perceptuelle faite de sensorialité pure et brute. Ce ne sont pas non plus des pictogrammes de rejet. Les cicatrices infamantes échappent à toute amorce protoreprésentative. Peuvent-elles, à minima, témoigner dans le gribouillis, la plainte chuchotée, le raptus de violence fait à soi-même (souvent de façon quasi automutilatoire) l'ampleur du séisme. L'irradiation est telle que le scopique envahit tout espace de représentabilité pour n'en témoigner que des expressions sensorielles, sensibles ou kinétiques. Le délit de faciès peut en dire une métonymie.

LE COMMERCE D'ORGANES

Le commerce d'organes constitue un autre crime contre la culture humaine. Il est sans doute un enjeu important de la géopolitique clinique interculturelle de la prochaine décennie en particulier dans le contexte de la grande crise financière mondiale. Ce commerce sordide ouvre des perspectives effrayantes quand l'éthique médicale réduit le corps humain à un magasin de pièces détachées. Entre les mères porteuses louant leur ventre en Inde, les chirurgiens véreux reconstituant l'hymen des jeunes filles pour les négocier plus chères auprès des mafias de la prostitution internationale, les personnes vendant un rein au Kosovo pour faire survivre leurs familles ou le prélèvement instantané d'organes sur les personnes exécutées en Chine, la valeur humaine devient une marchandise négociable dont les tarifs s'affichent sur Internet. En France, l'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB, A. Kahn et C. Hervé) promeut une réflexion éthique des humanismes nécessaires à la réduction financière des comportements médicaux commerciaux. Les travaux et recommandations de l'IIREB restent insuffisamment relayés. Pourtant, l'enjeu international est décisif pour la construction d'une modernité de recherche étayée sur une éthique transdisciplinaire cruellement absente du droit, de la clinique, de la diplomatie par exemple. Selon l'enquête de G. Charles (*L'Express*, 11 décembre 2008), la liste des produits d'origine humaine utilisés en médecine et pharmacie ne cesse de s'allonger. Les donneurs vivants sont légion, pour des considérations socio-économiques la plupart du temps. Les prélèvements sur cadavre se développent aussi. Certaines ONG soulignent le caractère expéditif de certaines exécutions alors que les équipes médicales sont sur place pour faire immédiatement le prélèvement. La collusion entre régime politique expéditif et considérations économiques n'est pas sans rappeler les sinistres comportements ayant eu lieu dans les camps d'extermination nazis où l'on fabriquait du savon avec la graisse humaine ou on extrayait les dents en or pour financer les canons.

Les reins, les poumons, le cœur, le foie, le sang et ses dérivés, les cellules souches, la moelle osseuse, les membranes placentaires (utilisées en ophtalmologie pour la cicatrisation des greffes de la cornée), les veines (recyclées en fistules pour les dialyses), les fragments d'os broyés

(transformés en mastic pour les reconstructions orthopédiques) ou les ligaments (pour réparer ceux des sportifs de haut niveau) constituent une banque d'organes commerciale. Le corps humain devient un kit de montage où l'on remplace les pièces usagées à condition d'avoir les moyens financiers de se les offrir. Concernant la législation française, les tarifs sont fixés par décret du ministère de la Santé. Ils figurent au chapitre *prestations remboursables* de la Sécurité sociale. La liste ci-dessous (d'après G. Charles, 2008) montre qu'une dépouille humaine peut valoir entre 150 000 et 200 000 euros. Les tarifs français sont :

- un tendon : 681 euros
- une cornée : 1 170 euros
- une artère : 1 051 euros
- une valve cardiaque : 1 128 euros
- une poche de sang : 1 000 euros
- une dose de plaquettes : 2 500 euros
- un os de la main, du pied ou une tête fémorale : 960,43 euros
- un morceau de peau d'environ 1 centimètre carré : 2 euros
- une veine saphène : 1 372 euros
- une dose de sang de cordon ombilical nécessaire pour une greffe : 9 100 euros
- un os long de type tibia, fémur ou humérus : 1 859 euros.

En France, le sang ne peut être commercialisé. Sa collecte est sous le monopole de l'Établissement français du sang (EFS). Les produits dérivés comme le plasma, les plaquettes peuvent être vendus librement sur le marché. Selon l'OMS (2008), la pénurie de donneurs entraîne des dérives dramatiques. En provenance d'Asie, de l'Europe de l'est et du Brésil, les donneurs sont des pauvres vendant au plus offrant soit un rein soit un prélèvement journalier d'une poche de sang. Le scandale de prélèvements sanguins en Chine avec inoculation du virus du VIH exemplifie cette question. Toujours selon l'OMS, les organes vendus en 2005 viendraient à hauteur de 10 % de prisonniers exécutés. Ce commerce parallèle fait exploser les tarifs de ce sinistre commerce.

– Un rein se négocie entre 80 000 et 150 000 euros en Europe ou aux États-Unis. Il se vend 500 euros en Afrique du Sud, 1 800 euros en Moldavie, 5 000 euros en Turquie ou 700 euros en Inde. Le tarif est donc tributaire du référentiel socio-économique et, de fait,

du tourisme médical qui se développe en Europe centrale et dans les pays du Maghreb.

– Le 26 octobre 2008, le chirurgien indien A. Kumar a été accusé par la cour locale de New Delhi, pour avoir prélevé clandestinement 400 à 500 organes. La clientèle en attente de greffe de sa clinique privée est composée de citoyens américains, britanniques et grecs. En fuite, ce médecin maudit a été arrêté au Népal. Il a reconnu les faits. Son commerce lui a rapporté 10 millions de dollars en 10 ans.

Croire ou laisser croire que le trafic d'organes (et de tissus humains) ne concerne que les pays en voie de développement constitue un leurre. Selon la commission des questions sociales, de la santé et de la famille du Conseil de l'Europe à Bruxelles, en 2008, des officines maffieuses ont été démantelées aux États-Unis, en Israël, en Ukraine, en Grèce, au Kosovo, en Moldavie, en Turquie, au Brésil, en Chine, en Syrie. Les ONG démontrent que le commerce d'organes est planétaire. La commission évoque un nouveau tourisme nommé tourisme de transplantation en Inde, au Brésil et aux Philippines. Ces affirmations sont relayées par C. Del Ponté, ancienne présidente de la cour pénale de La Haye du temps de son mandat. La constante de ce crime contre la culture est que le donneur est toujours un pauvre et le receveur toujours un riche. Les enquêtes prouvent que le prélèvement se fait sur des prisonniers exécutés hâtivement ou sur des victimes de meurtres commandités (Mexique, Ciudad Juarez). Certaines sources gouvernementales (en Haïti récemment, du fait même du tremblement de terre et de la précarisation des populations, on a observé une hausse importante des enlèvements d'enfants) témoignent aussi d'enlèvements à des fins de prélèvement sur des populations précarisées comme les migrants ou des prisonniers. Aujourd'hui, selon les sources du tribunal international de La Haye, le crime concerne également le trafic d'ovocytes prélevés illégalement sur des populations précarisées (Roumanie, Bulgarie, Équateur, Brésil). Il s'étend à cet équivalent de mère porteuse que sont ces femmes indiennes qui louent leur utérus pour les infertilités des femmes riches. Ce commerce comprend aussi les adoptions illégales et monnayées comme le prouve un récent rapport de l'Unicef (2009) concernant l'adoption de petites filles en Chine, au Vietnam ou en Inde. En surfant sur la souffrance des couples stériles,

les complicités sont actives au plus haut niveau de certains États relayés par des institutions juridiques compromises.

Je suis rentrée en contact avec un orphelinat de la banlieue de l'ex-Saïgon. J'y suis allée une première fois et j'ai versé 3 000 euros pour les bonnes œuvres. J'ai dû prendre un avocat local à qui j'ai versé 5 000 euros. J'ai eu tous les papiers nécessaires mais j'ai dû verser encore 2 000 euros pour la traduction. Si je compte les deux voyages, l'hébergement et différents bakchichs aux autorités sur place, mon petit me coûte au bas mot 25 000 euros. J'ai honte de dire ça, Mais c'est le prix.

La patiente a souhaité rester anonyme.